

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50.  
 six mois, 14  
 un an, 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C<sup>ie</sup> pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

**L'imprimerie et les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX sont transférés rue du Vieil-Abreuvoir, 25, (coin de la rue Nain).**

**Le JOURNAL DE ROUBAIX ne paraîtra pas jeudi à cause de la fête de l'Ascension.**

Roubaix, 28 Mai 1867.

### BULLETIN.

Il est décidément vrai que les Prussiens vont évacuer Luxembourg. Voici ce qu'on lit dans un journal de cette ville, le Land : numéro du 25 mai :

Hier, un détachement d'artillerie prussienne a quitté notre ville. Les hommes qui le composent se rendent, dit-on, à Trèves.

On annonce de Londres que l'échange définitif des ratifications aura lieu dans le courant de la semaine. Toutes sont arrivées, excepté celles de l'Autriche et de la Belgique.

Le Corps législatif a commencé hier la discussion du projet de loi sur les sociétés financières et industrielles. Au nombre des orateurs inscrits sont MM. Garnier-Pagès, de Jangé, Picard, de Saint-Paul, Napoléon de Champagny, Léopold Javal, Picot, Guillaumin et Roques-Salvaza. Un correspondant nous dit que M. Berryer fera, à l'occasion de la loi en discussion, un discours contre les jeux et les joueurs de Bourse.

La commission du projet de loi sur l'armée doit se réunir aujourd'hui mardi pour entendre les ministres; on parle de nouvelles complications, encore au sujet de la garde nationale à laquelle la commission voudrait donner le caractère de milice, tandis que le gouvernement la considérant comme réserve militaire voudrait en réunir des détachements dans les localités centrales. La question de taille pour l'armée vient, dit-on, d'être résolue. Le

chiffre minimum serait 1 mètre 56 c. Les adversaires de cette nouvelle décision prétendent que nombre de jeunes gens bien portants et robustes se trouveront exemptés au préjudice de conscrits plus grands mais moins bien constitués.

Un journal parisien assure que la commission du projet de loi sur les réunions a admis un amendement d'après lequel la faculté de s'assembler, limitée au canton, ne pourrait s'étendre à toute la circonscription électorale.

Voici les plus récents avis concernant le projet relatif aux biens du clergé d'Italie. D'après l'Opinion de Florence, la grande opération financière de M. Ferrara aurait été conclue le 26 à Turin, avec plusieurs maisons de banque de Paris, Londres et Francfort, représentées par la maison Erlanger et compagnie. Le gouvernement émettrait des obligations remboursables en 25 ans pour une somme de 430 millions.

L'Empereur du Brésil, D. Pedro II, d'accord avec son conseil des ministres, a signé un décret qui déclare l'esclavage aboli dans tout l'empire. Cette mesure devra être accomplie dans un délai de 20 ans, de sorte que le droit de propriété n'aura réellement à souffrir aucun préjudice. Les enfants qui naîtront de parents esclaves seront libres.

En tête de son bulletin le *Moniteur* d'hier publie une dépêche télégraphique transmise par le câble transatlantique et datée de Mexico, le 5 mai, qui donne des nouvelles de Queretaro plus récentes de quinze jours que toutes celles qui étaient parvenues jusqu'ici en Europe : la ville continuait à se défendre et les assiégeants n'avaient pas fait de nouveaux progrès.

J. REBOUX.

Le *Moniteur du soir* annonce que l'Empereur a reçu dimanche, au palais des Tuileries, une députation de la Société des touristes anglais. Le président de cette Société a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté l'adresse suivante :

Sire,  
 C'est avec un véritable sentiment d'or-

gueil que je m'approche de Votre Majesté, pour lui présenter les personnes auxquelles elle a bien voulu si gracieusement permettre de lui offrir l'expression de leurs respectueux hommages.

Les ouvriers anglais, Sire, viennent en France après les produits de l'industrie de leur pays, pour les voir exposés côte à côte avec les produits français et ceux des autres nations, pour les comparer entre eux, et puiser dans cette étude une nouvelle émulation.

Sire, ils viennent contempler la brillante capitale tant embellie par vos mains, mais ils viennent surtout pour échanger avec les ouvriers français les sentiments de cordialité qui unissent entre eux tous les fils de l'industrie.

Dieu qui dispose de tous les éléments sait seul si les bienfaits de la paix que Votre Majesté a proclamée comme étant la grande mission de son vaste Empire, pourront être conservés à l'Europe.

Mais, Sire, les hommes que je présente aujourd'hui à Votre Majesté espèrent vivement, pour leur pays et pour eux-mêmes, que les ardentes démonstrations de courtoisie internationale réussissent à détruire entièrement ces vieilles rançunes nationales, que les progrès de la civilisation, dont Votre Majesté dirige l'essor, ont été jusqu'à présent assez puissants pour comprimer.

Le gracieux accueil fait par Votre Majesté à l'industrie d'Angleterre, sera un nouvel élément de concorde et d'amitié, et Votre Majesté peut être certaine que, avec les mêmes sentiments de loyauté qui nous animent à l'égard de notre Souverain bien-aimé, nos cœurs s'unissent pour former les vœux les plus ardents pour votre santé et celle de l'Impératrice et du Prince impérial.

Il y a une chose qu'on ne sait pas généralement en France, et que tout le monde devrait savoir :

Cette chose la voici :  
 SUR LES CHEMINS DE FER BELGES, il ne coûte, en troisième classe, d'après les tarifs, que

3 FRANCS 80 CENTIMES

pour parcourir cinquante et une lieues, c'est-à-dire

POUR TRAVERSER TOUTE LA BELGIQUE  
 Comment! on peut traverser la Belgique pour 3 fr. 80 c. ! Comment! on fait en Belgique 51 lieues (de 5 kilomètres) et

dour 3 fr. 80 c., et nous continuerions à payer

EN FRANCE 15 FR. 40,

c'est-à-dire près de cinq fois plus pour un trajet de même longueur et de même durée ?

Est-ce possible ?  
 Les compagnies des chemins de fer ont-elles été instituées pour FAVORISER à ce prix la circulation ?

L'opinion publique, les intérêts privés, les réclamations unanimes doivent les amener à composition.

En prenant pour base les tarifs belges, nous pourrions avoir en France nos prix de transport arrêtés comme suit, pour les voyageurs :

DISTANCE	PRIX		
	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.
Jusqu'à 15 kilom.	0.62	0.41	0.31
16 à 20 —	1.25	0.83	0.62
21 à 30 —	2.50	1.67	1.25
31 à 425 —	5.00	3.35	2.50
126 à 250 —	7.50	5.25	3.75
251 à 500 —	12.50	9.00	6.26

La moyenne du prix du parcours de ce tarif supposé, serait de 3 fr. 60, et la moyenne de la distance 250 kilomètres.

Voilà ce qu'il faut que tout le monde sache aujourd'hui.

PAULIN CAPERON.

M. Haentjens a envoyé à la commission du budget un amendement dont voici le dispositif :

Le corps législatif invite MM. les ministres des finances et des travaux publics à négocier avec les compagnies de chemins de fer la révision de leurs traités de concession dans le sens suivant :

Abaissement important du prix des voyages, en adoptant pour les trains de grande vitesse des prix plus élevés que ceux des trains de petite vitesse. L'Etat prendrait à sa charge, par une garantie d'intérêts, une partie des risques de cette réforme;

Uniformisation des tarifs différentiels, en ce sens que les tarifs différentiels et spéciaux seraient applicables dans les mêmes conditions sur toutes les lignes quel que soit le point de départ des marchandises. Des dérogations à cet règle pourraient être accordées par l'administration supérieure, lorsqu'il serait reconnu qu'aucun intérêt sérieux ne se trouverait compromis par ces modifications de tarif.

FUULETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 29 MAI 1867.

— 29 —

## LES ROQUEVAIR

— XVIII —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 29 mai).

— Pouvez-vous, lui dit l'abbé, me donner quelques instants ?

— Certainement, monsieur l'abbé, répondit celui-ci.

M. Fabry reconnut de suite l'abbé Romilly, qu'il avait vu en chaire, il professait pour son beau talent une grande admiration.

L'abbé expliqua à M. Fabry ce qu'il désirait, et les arrangements terminés, on causa.

— Je vais, dit le libraire, éditer un ouvrage que je crois appelé à un immense succès. Il est de l'auteur connu sous le nom de Henri Lesueur. C'est une œuvre

d'une haute portée philosophique, qui augmentera beaucoup la réputation de cet écrivain.

— Mais enfin, dit l'abbé, quel est cet Henri Lesueur que tout le monde lit, et que personne ne connaît ? Comment, depuis trois ans, le mystère dont il s'enveloppe ne s'est-il pas dévoilé ? Voyons, monsieur Fabry, dites-moi ce secret.

— Impossible, monsieur l'abbé, M. Henri Lesueur m'a promis que je serais son seul éditeur si je cachais toujours son nom : j'ai donné ma parole, je la tiendrai.

— Mais c'est inconcevable, poursuivit l'abbé; après des succès éclatants et dans tous les genres, comment se fait-il que son incognito n'ait pas été trahi ? Il doit avoir une position dans le monde; ceux qui l'entourent doivent être dans sa confiance : il a des amis bien discrets !

Dans ce moment M. Fabry se leva pour ouvrir une fenêtre; le courant d'air fit brusquement ouvrir la porte mal fermée du cabinet, et l'abbé Romilly, debout devant la glace qui lui renvoyait parfaitement la vue de l'intérieur du cabinet, aperçut, assis auprès d'une table et corrigéant des épreuves, son neveu Paul.

— Comment mon neveu se trouve-t-il ici ? dit l'abbé Romilly en désignant Paul au libraire.

— M. Henri Lesueur est votre neveu ! et vous prétendiez ne rien savoir ! Mon-

sieur Romilly, c'était donc une épreuve que vous me faisiez subir ?

— Une épreuve ! que voulez-vous dire ?

— Ce jeune homme serait Henri Lesueur ?

— Lui-même.

Paul, absorbé dans son travail, n'avait rien entendu. Mais tout à coup il sent deux mains presser sa tête et des lèvres qui impriment un baiser sur son front. Il regarde et voit son oncle. Des larmes de bonheur coulaient sur les joues du vieillard.

On s'explique. Paul est tour à tour grondé et caressé par l'abbé, qui déclare à son neveu qu'il entend que le voile de l'anonyme soit complètement déchiré et que le nouvel ouvrage édité par M. Fabry porte le nom de Paul Sardan.

Paul avait gardé avec son oncle les habitudes de soumission qu'il avait envers sa mère; il consentit à tout ce qu'on voulut.

Nul sur la terre n'est parfait. Paul au fond de son cœur ne fut peut-être pas fâché de se voir contraint à mettre son nom sur ses œuvres. S'il était possible qu'il y eût au monde un auteur n'ayant rien à démêler avec le démon de l'orgueil, cet auteur eût été Paul; mais nous n'osons affirmer que notre héros fût à ce point dépouillé du vieil homme, et que ce bruit fait autour de son nom, dont la seule idée l'effrayait au commencement de sa

carrière, n'eût pas fini par lui paraître sinon désirable, au moins facile à supporter.

Paul fit plus de résistance quand son oncle le pressa de quitter son emploi. Il disait, avec raison, que ses appointements lui étaient nécessaires.

— Mais tu as la fortune de ta mère, et je sais que M. Fabry t'a payé tes œuvres consciencieusement, tu as gagné beaucoup d'argent.... Allons ! tu rougis, n'en parlons plus; je soupçonne là-dessous quelque généreux mystère. Je ne veux rien savoir. Seulement je veux que tu abandonnes un travail ingrat qui fait perdre un temps précieux à un homme de lettres.... Vous êtes chez moi, monsieur, et vous ferez ma volonté !

Ce fut le lendemain de ce jour mémorable que l'abbé Romilly revint avec son neveu chez madame de Berthouville, et que nous fûmes tous frappés, on s'en souvient, de l'air radieux de notre excellent abbé. C'était le 1<sup>er</sup> février.

XVIII

LA VICOMTESSE DE ROQUEVAIR A MADAME EMMA DE HANLAY.

Décembre 184...

« Il est vrai, ma chère amie, que toutes les épreuves dont je vous ai fait le récit

ont été pour moi très-pénibles à supporter; mais à côté des malheurs qu'il nous envoie, Dieu place souvent des consolations qui nous font souffrir sans murmures les amertumes de la vie.

Au moment où, même en vendant Roquevaire plus cher qu'il n'avait été acheté, nous ne pouvions éviter de tomber dans une affreuse misère, qu'il m'eût été difficile de supporter avec résignation parce que je suis mère, on a envoyé à trois fois différentes à mon mari, à titre de restitution, des sommes assez considérables. Nous avons pu libérer une partie de la propriété et y vivre sans augmenter le chiffre de nos dettes.

Alors, plus calme, je me suis dévouée à mon mari et à ma fille.

La solitude, la pauvreté, les craintes de l'avenir ont amené entre M. de Roquevaire et moi une intimité qui n'avait pu s'établir dans le grand monde. Etait-ce ma faute ? Était-ce celle du tourbillon dans lequel nous vivions ? Je ne sais, mais, à coup sûr, nous avons découvert ici que nous ne nous connaissions pas ! mon mari prétend avoir eu en moi, pendant de longues années, un trésor dont il n'avait jamais apprécié la valeur. Il en est résulté que nous avons commencé une nouvelle vie.

E. DE VARS.

(La suite au prochain numéro.)